



Filiale Gérontologique
Rhône Centre

Les aidants trop souvent oubliés !

Professionnels, soyez vigilants envers les aidants d'un proche âgé !

Plus soucieux de l'état de santé du proche que de leur propre bien-être, les aidants peuvent se trouver dans une situation d'épuisement : cela devient un réel problème de santé publique.

Que dit la loi ASV ?

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes de nos aînés.

Points principaux concernant les aidants :

- Revalorisation des plafonds d'aide et diminution de la participation des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée

d'Autonomie (APA) ;

- Droit au répit des aidants ;
- Prise en compte du répit dans le plan d'aide ;
- Financement d'un dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant ;
- Reconnaissance de l'action du proche aidant et de ses droits ;
- Soutien à la prévention de la perte d'autonomie
- Renforcement du dispositif d'accueil familial.

Pour en savoir plus : <http://social-sante.gouv.fr/grands-dossiers/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement/>

D'autres dispositions légales existent déjà pour soutenir les aidants familiaux :

- ◇ Le congé de soutien familial ;
- ◇ Le congé de solidarité familiale.

Les aidants en chiffres

8,3 millions d'aidants réguliers à domicile, dont **4,3 millions** auprès de plus de 60 ans.

80% des personnes âgées vivant en couple sont aidées par leur conjoint.

48% des aidants familiaux indiquent avoir une maladie chronique.

29% se sentent anxieux, stressés ou surmenés.

27% ressentent une fatigue physique.

25% ressentent une fatigue morale.

1/3 meurt avant la personne aidée.

Sources : Enquêtes nationales Handicap Santé, rapport CNSA 2011, Etude HAS 2010, guide Klésia « Etre aidant au quotidien »

Votre rôle dans le soutien des aidants

Prévenir

54% des français estiment normal, voire évident, d'aider un proche dépendant*. Pour 77% de la population, être aidant a un impact négatif sur la vie quotidienne*.

⇒ Il est donc important que les **professionnels sensibilisent les aidants** à une prise de conscience de leurs besoins et **les incitent à en parler**.

* Enquête sur les aidants, OpinionWay, 2015

Repérer

L'**affiche d'auto-détection** ci-jointe a vocation à être visible dans les pharmacies, salles d'attente médicales, aux urgences, en Maison du Rhône, CCAS etc.

But de l'affiche : que l'aidant repère ses éventuelles difficultés et s'autorise à prendre contact avec un professionnel.

Quelques signes d'alerte d'un aidant en difficulté :

- Déni
- Agressivité
- Repli sur soi
- Fragilités émotionnelles
- Difficulté de concentration
- Epuisement, fatigue permanent
- Troubles du sommeil
- Problèmes de santé persistants
- Report de soins

Qu'est-ce qu'un aidant ?

L'Article L. 113-1-3 du Code de l'action sociale et des familles précise qu'« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité et son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. ».

Quelques liens utiles

CNSA - portail national pour personnes âgées :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Association Française des Aidants :
www.aidants.fr

Aidants en mouvement :
www.lamaisondesaidants.com

Age Village :
www.agevillage.com

CRlAS Mieux Vivre :
www.criasmieuxvivre.fr

Métropole de Lyon : Personnes âgées
www.grandlyon.com/services/personnes-agees.html

Département du Rhône : Annuaire Ressources Santé
www.annuaire-sante.rhone.fr

Les orientations possibles

De nombreux services et dispositifs existent pour soutenir les aidants. De part leur multiplicité, il est difficile pour ces derniers de les trouver, c'est pourquoi vous, professionnels, devez être en mesure d'orienter ces personnes suivant leurs besoins et attentes.

Le **flyer ci-joint**, à destination des aidants, explique succinctement les principaux types de services mobilisables.

Quelques dispositifs et services de soutien :

- Rhône + Aidants
- Cafés/Bistrot des aidants
- Formations
- Réseaux associatifs
- Plateformes de répit et d'accompagnement
- Hébergements temporaires
- Accueil de jour
- Accueil séquentiel
- Services à la personne (SAAD, SSIAD, portage de repas...)

Prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin de l'autre

Les dispositifs et services précités permettent à l'aidant de garder du temps pour s'occuper de lui, prendre un temps de respiration, conserver du lien social, avoir des loisirs ...

Face à une situation de mise en danger de l'aidant lui-même ou de la personne aidée, trois dispositifs gradués sont mobilisables :

◆ Les **informations préoccupantes** (IP) de personnes vivant à domicile sont à transmettre aux MDR. Elles sont constituées de tous les éléments susceptibles de laisser craindre qu'une personne soit en situation de danger.

◆ La **cellule d'observation et de protection de l'adulte vulnérable**, créée par la Direction Santé et Développement Social, reçoit, évalue, oriente et recense tous les signalements du territoire de la Métropole de Lyon :

alerte-vulnerabilite@grandlyon.com

◆ Le **signalement de vulnérabilité ou de maltraitance** auprès du Procureur de la République, démarche civile ou pénale selon la situation. S'il l'estime nécessaire, le Procureur saisira à son tour le juge des tutelles pour une mesure de protection juridique.

Jusqu'où le professionnel peut-il alerter sans enfreindre les libertés individuelles de l'usager ?

L'important est que le professionnel puisse partager sa préoccupation avec les acteurs compétents et qualifiés (n'oubliez pas de prendre tout de même contact avec les proches, suivant la situation). Ces professionnels évalueront la suite à donner.

Actus Filière

Avril : Validation des thématiques des groupes de travail 2016-17 : inscriptions ouvertes toute l'année.

Mai :

- * Ouverture de l'espace collaboratif inter-Filières Rhône-Alpes
- * 5 groupes de travail
- * 12 réunions partenaires

Juin :

- * 11 groupes de travail
- * 13 réunions partenaires

Sept/Oct. : InfoLettre n°5

Acteurs signataires



Soit plus de 350 acteurs concernés

Pour tout renseignement sur la Filière ou idées de sujets pour l'InfoLettre

Adeline LOISEAU — Assistante Filière Rhône Centre — adeline.loiseau@hopital-fourviere.fr — 04 72 57 33 48